



Pêche professionnelle et Natura 2000

Dispositif et mise en œuvre

AAMP

*Table ronde gestionnaire Arcochon
Décembre 2014*



Sommaire

✦ **Contexte**

✦ ***Dispositif Natura 2000 et pêche professionnelle***

✦ ***Moyens et outils de mise en oeuvre***

✦ ***Points sur les informations :***

- ▲ *Mobilisation et valorisation des données existantes (SIH / Comité)*
- ▲ *Acquisition de données complémentaires (lorsque nécessaire)*



Contexte général

- ✦ *Pêcheurs professionnels acteurs majeurs pour la bonne mise en œuvre des AMP en général*
- ✦ *L'implication des professionnels doit être assurée et perdurer pour :*

- ▲ *la bonne appréhension des enjeux de protection du milieu marin et des activités de pêches,*

- ▲ *proposer un cadre de pratiques précis et adapté pour concilier activités et conservation au sein des AMP*

➔ **Objectif général des partenariats AAMP / CRPMEM :**

- ▲ *Renforcer l'implication des professionnels dans la mise en œuvre des AMP et des politiques environnementales*

- ▲ *Établir un cadre opérationnel / méthodologique et technique de partage d'information*

Contexte Natura 2000

- ✦ *Prise en compte de l'ensemble des activités au sein des sites N2000 :*

- ▲ *Dans les DOCOB à travers les **diagnostics socio-économique** de chaque activité (pêche compris)*

- ▲ *L'**évolution des incidences** pour certaines activités listées (exemples : extraction granulot, pose de câble, projet EMR, etc.)*

- ✦ *Particularités des activités de pêches professionnelles :*

- ▲ *Diverses : pratiques / engins ; taille / puissance des navires*

- ▲ *Mobiles : dans et en dehors des sites N2000*

- ▲ *Variables : dans le temps et dans l'espace (saisonnalités / interannuelle)*

➔ **Dispositif particulier pour la prise en compte des activités de pêche professionnelle (Circulaire DEB/DPMA du 30/04/ 2013)**

➔ **Différents moyens et outils pour sa mise en œuvre**



Dispositif : pêche professionnelle et Natura 2000 en mer

✦ *Principe général du dispositif (circulaire 30 avril 2013) :*

- ▲ *La prise en compte des activités de pêche s'inscrit dans le DOCOB (phase d'élaboration ou de révision) et est **portée par l'opérateur du site** :*
- ▲ *Elle repose sur :*
 - *Une évaluation des risques de dégradation des habitats d'intérêt communautaire * (cadre méthodologique MNHN)*
 - *Le cas échéant : des propositions de mesures de gestion au regard des objectifs de conservation (≠ gestion de la pêche) **
 - *Une harmonisation des évaluations et des propositions de mesures à l'échelle de la façade (sous pilotage DIRM) → cohérence entre sites*
 - *Accord du préfet compétent en matière de pêche maritime et approbation du ou des préfets compétents pour la gestion des sites*



Moyens / outils pour mettre en œuvre le dispositif

- ✦ *Résultats et livrables issus des partenariats AAMP / CRPMEM*
- ✦ *Mise à disposition des données existantes et disponibles au niveau national (SIPA / SIH)*
- ✦ *Appui technique et méthodologique de l'AAMP (antenne atlantique) :*



Moyens / outils : partenariat CRPMEM / AAMP

✦ *Obj. 1 : appuyer l'implication des professionnels de la pêche dans les politiques environnementales maritimes :*

- ▲ *Poursuivre les rôles d'opérateurs (site N2000 de Penmarc'h / Rochebonne / plateau du Four)*
- ▲ *Assurer le transfert et le partage des connaissances pour la sensibilisation des professionnels aux enjeux de protection de l'environnement*
- ▲ *Sensibiliser les gestionnaires d'AMP aux spécificités des activités de pêche (techniques, administratifs, socio-éco)*
- ▲ *Contribuer et soutenir des actions pédagogiques et de communication sur les espèces et habitats marins protégés*



Moyens / outils : partenariat CRPMEM / AAMP

✦ *Obj. 2 : Mettre en œuvre un partenariat technique à travers les réseaux de l'AAMP et des CRPMEM :*

- *Produire et mutualiser des informations générales sur les AMP et sur les activités de pêche dans les AMP* en particulier*
- *Proposer et définir conjointement des mesures de gestion appropriées au sein des AMP* (sur la base d'un diagnostic partagé) pour répondre à leurs objectifs de conservation à partir d'une approche pragmatique et scientifique*
- *Prendre en compte les conséquences socio-économiques des mesures*
- *Définir / élaborer des projets communs sur les activités de pêche pour financement et les mettre en œuvre (ex : FEAMP)*



Moyens / outils : partenariat CRPMEM / AAMP

✦ Organisation :

▲ Bretagne nord :

- Convention d'application Bretagne nord en cours de signature
- Travaux débuteront en janvier 2015

▲ Bretagne sud :

- Convention d'application signée en août 2014
- Actions en cours pour les sites de Groix / Rivière de Pénerf

▲ Pays de la Loire :

- Convention signée en septembre 2014
- Actions en cours

▲ CNPMEM (Rochebonne) : signature en cours

▲ Aquitaine :

- Convention en cours de discussion

▲ Poitou-Charentes

- Pas de convention prévue à ce stade (PNM)



Moyens / outils : Synthèse des données existantes SIH / SIPA

✦ Cadre : convention AAMP / DPMA / IFREMER

✦ Résultats :

▲ Fiches de synthèse :

- des données halieutiques (fichier flotte; déclaratives ; ventes ; géolocalisation; calendriers activités)
- Pour : les sites N2000, RNN, sites du conservatoire du littoral, PNM, SRM ;
- Confidentialités des données (anonymes)
- ➔ Comportent les informations utiles à la rédaction des diagnostics socio-économiques des DOCOB

▲ Portail halieutique (en cours de définition) :

- Fournira les cartes de spatialisation de l'effort de pêche des navires géolocalisés au sein des sites N2000



Contenu de la fiche

1- Contexte

2 - Description de la zone **Cartes**

3 – **Sélection** des navires français actifs sur la zone **Méthode, critères**

4 - **Résumé** **4 pages : sélection des principaux indicateurs**

5 - **Chiffres clefs** des navires français

6 - **Flottes** de pêche françaises

7 - **Origine géographique** des navires français

8 - **Fréquentation et dépendance** à la zone par les navires de pêche français

9 - **Engins** de pêche et **métiers** mis en œuvre par les navires français

10 - **Productions** sur la zone par les navires français

11 - **Ports de débarquement** de la production réalisée par les navires français

12 - **Navires étrangers géolocalisés** actifs à la pêche sur la zone

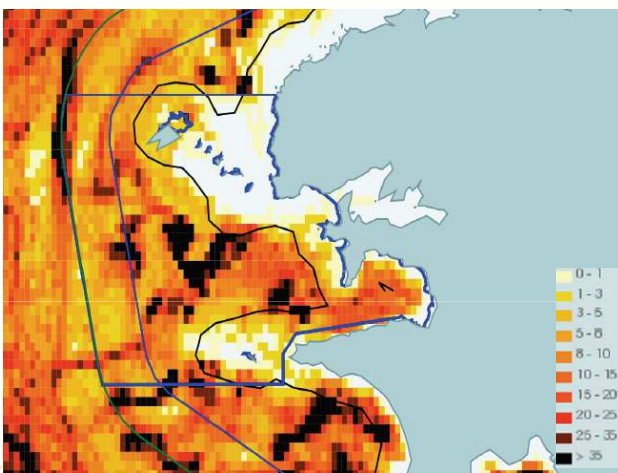
Indicateurs descriptifs



11

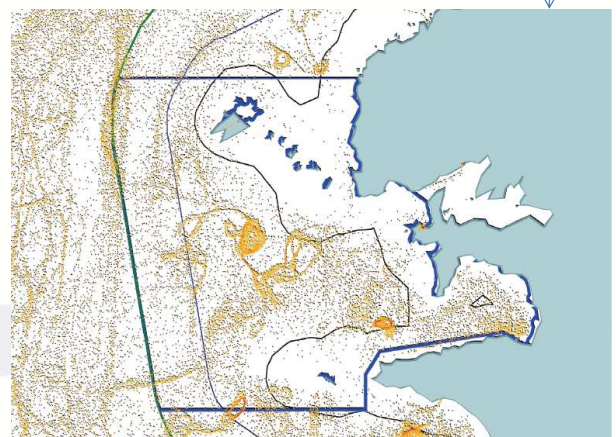


Spatialisation de l'effort de pêche



← Spatialisation du temps de pêche (en heures) des navires français géolocalisés tous métiers confondus

Spatialisation des positions élémentaires des navires français géolocalisés tous métiers confondus





Moyens / outils : appui AAMP

✦ *Méthodologique :*

- ✦ *Application de la méthode d'analyse de risques*
- ✦ *Définition d'enjeux / sensibilité / EC des habitats (travail en continue avec amélioration des connaissances)*

✦ *Technique :*

- ✦ *Analyse de risque repose sur un SIG*

→ *Appui géomatique de l'antenne Atlantique*

✦ *Amélioration de connaissances*

✦ *Chargés de mission au sein de l'antenne*



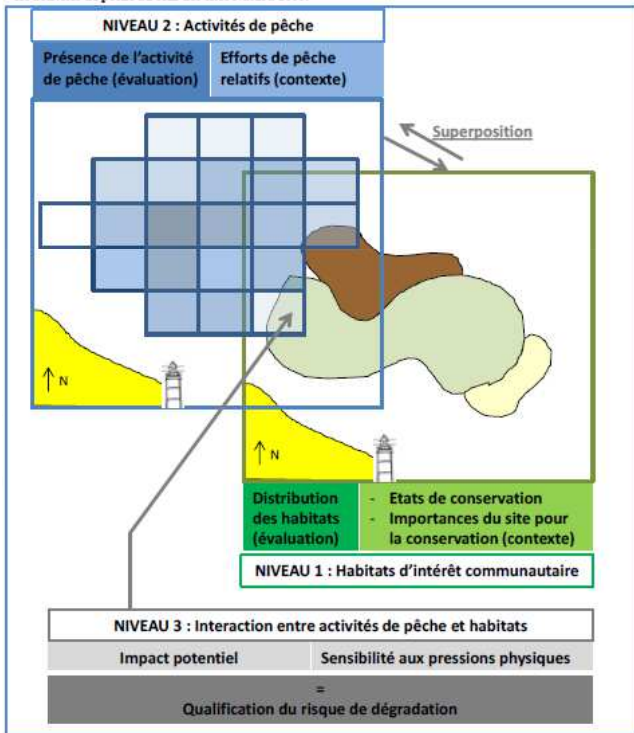
Merci de votre attention

Hugues Casabonnet
hugues.casabonnet@aires-marines.fr



Rappel sur les principes de l'évaluation des risques

Figure 1: Résumé schématique de la démarche pour évaluer les risques de dégradation des habitats par les activités de pêche au sein des sites Natura 2000.



✦ Informations activités :

- ▲ Pratiques / engins
- ▲ Spatialisation

✦ Informations habitat :

- ▲ Type
- ▲ Localisation

✦ Informations interaction :

- ▲ Impact potentiel
- ▲ Sensibilité habitat

✦ Autres : efforts / EC / Importance sites



Points particuliers : collecte informations complémentaires sur la pêche

✦ Dans quels cas ?

- ▲ Quand un risque potentiel « fort » est identifié à partir des connaissances existantes (carto habitat / données pêche / matrice impact – sensibilité)
- ▲ Si les données existantes SIH / Comités ne sont pas suffisantes

✦ Pour quels objectifs ?

- ▲ Confirmer / infirmer le risque potentiel identifié
- ▲ Le cas échéant l'identifier (zone interaction) et estimer la fréquence du risque et la dépendance (effort / nb de navires)
- ▲ ➔ Objectiver et proposer des mesures proportionnées

✦ Comment ?

- ▲ Collecte par enquête par le comité
- ▲ Restitution / Validation des professionnels